

# La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEUR.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

Port payé par l'Éditeur.

## Bruneau & Sylvestre,

Médecins & Pharmaciens,  
No. 14, RUE DU ROI, --- SOREL.

PARFUMERIE DE LUBIN, PROT & LEGRAND,  
ÉPONGES DE VENISE POUR LES BAINS,  
OBJETS DE TOILETTE, BROSSES, PEIGNES, SAVONS, Etc.  
REMEDE SANS PAREIL DE MOHR POUR LE MAL DE DENTS.  
Résidence privée : Dr. BRUNEAU, No. 6, Rue Georges.  
Dr. SYLVESTRE, à la Pharmacie.

CONSULTATION A TOUTE HEURE DU JOUR et de la NUIT.

### Le soussigné offre en vente, à prix réduits,

Jouets en bois &c., pour enfants,  
Bagnes, Épinglettes, Boucles d'oreilles, &c.,  
Chandeliers en bronze à 2, 3 et 4 lumières.  
Services en porcelaine, décorés et autres,  
Divers objets convenables pour Étrennes ou cadeaux,

Kérosène, Huile de Charbon Supérieure importée  
des États-Unis.

AD. BRUNEAU.

No. 16, Rue du Roi.

Sorel, 23 déc. 1875.

## Automne de 1875

—00—

DAVID FINLAY,

MARCHAND-TAILLEUR ET MARCHAND DE MARCHANDISES  
SECHES,

A le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général, que son assortiment d'automne est maintenant au complet, et comprend, entre autres articles, dont l'énumération serait trop longue, les suivants :

### Des Tweeds de la meilleure qualité et des patrons les plus nouveaux,

Etoffes à Capot,

Casimirs Noirs,

Draps Noirs,

Des Draps de Castor et Pilot bleus, Noirs, Bruns, et Gris.

Une modiste des plus habiles est à la disposition des acheteurs, pour les chapeaux.

Tous les ordres recevront une attention spéciale et seront exécutés promptement.

Venez rendre visite à ce magasin avant d'aller ailleurs, et vous vous convaincrez qu'il ne peut y avoir de meilleur assortiment que celui de

DAVID FINLAY,

No. 12, Rue du Roi,

SOREL.

Sorel, 3 avril 1875.

### ASSUREZ-VOUS

A LA



ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL:

John Workman, Ecr.

Edouard Ouillet, Ecr.

Thomas Tiffin, Ecr.

Amable Jodoin, Ecr.

Ceo. D. Ferrier, Ecr.

### COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE:



C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant,

Distric de Montréal.

MONTREAL

JOSEPH CARTIER,

Agent à Sorel

Pour les Comtes de Richelieu Berthier et Yamaska.

BUREAU:—No. 10, Rue Augusta, Place du Marché,

Sorel, 20 Mars, 1876.—uu.

### EXTRAIT DE LA Correspondance de M. F. Gaillardet.

Paris, 10 décembre 1875.

Le lendemain même du jour où je vous adressais ma dernière lettre, l'Europe apprenait un fait qui a causé partout une vive émotion ; j'eux parler de l'achat, par l'Angleterre, des 176,602 actions du canal de Suez qui étaient la part du khédive d'Égypte dans la grande entreprise de M. de Lesseps. Il a semblé, au premier abord, que le gouvernement anglais venait, par cet acte, de prendre possession non-seulement du canal, mais de l'Égypte tout entière, et d'imposer, par là, un grave échec à l'influence française en même temps qu'aux projets des puissances du Nord sur la Turquie. L'Angleterre vient de se faire sa part, et on dit, et elle se l'est faite surtout aux dépens de la France, qui a fait pour elle la guerre de Crimée.

Cette première impression n'était pas absolument dénuée de justesse. Il est bien vrai que l'opération faite par l'Angleterre, touchée particulièrement la France et la Russie, mais elle les touche à des degrés très-différents. Ce n'est pas contre l'ambition française que le cabinet de Saint-James a voulu prendre ses précautions, il n'a plus à la craindre ! C'est contre l'ambition russe. Nous ne sommes atteints que parce que nous nous trouvons placés entre l'Angleterre et la Russie, comme actionnaires du canal. Mais ce n'est pas contre nous que le coup a été dirigé. Il ne nous frappe que par ricochet. C'est une concurrence purement commerciale que nous a faite l'Angleterre, tandis que la concurrence politique, la vraie, la seule importante, est faite à la Russie et à ses alliés du Nord. Mais, ont dit quel, que journaux français, le cabinet anglais a, tout au moins, manqué d'égards vis-à-vis de nous.

Il a mené cette négociation secrètement, sans nous en faire part. Il y a là une humiliation pour nous. Lord Derby me paraît avoir donné au duc d'Harcourt des explications très-satisfaisantes sur ce point. Il avait appris que le khédive, ayant besoin d'argent, cherchait à vendre ses 176,602 actions à la Société Générale de Paris. Il a compris que la France, qui a déjà 200,000 actions du canal sur 400,000, allait les posséder toutes, et il a pensé que l'Angleterre ne devait pas laisser passer entièrement entre des mains étrangères la propriété d'une entreprise à laquelle elle avait eu tort de ne pas s'associer dans le principe. Elle a vu une occasion de réparer ce tort, et elle l'a saisie. C'était son droit. Le secret et la promptitude étaient les conditions indispensables du succès. Nous n'avons donc pas de raison valable pour être blessés du silence de l'Angleterre. Elle n'aurait point agi ainsi, si on ajoutait, avec la France du temps de l'Empire.

La réponse à cette objection a été faite par M. de Lesseps lui-même, qui nous a appris que la Société du Canal, en se fondant, avait offert à l'Angleterre d'être de moitié avec elle dans cette entreprise. Ceci se passait au moment le plus glorieux de l'Empire. La situation que vient de reprendre l'Angleterre est donc celle qui lui avait été offerte sous Napoléon III. Aussi, M. de Lesseps ne s'en est pas emu. Au contraire, il a vu dans l'accession tardive du cabinet de Saint-James la fin des tracasseries que la jalousie britannique lui a suscitées jusqu'à ce jour, et une ère nouvelle de prospérité pour le canal. Au lieu d'en éviter, autant que possible, le passage, la marine anglaise se dispose à transformer tous ses navires pour les rendre aptes à cette navigation. Les actions du canal ont donc monté de 500 à 760 fr. à la Bourse de Paris, et il y a des baugiers qui, ajoutant aux chances régulières du trafic l'intérêt qu'aura l'Angleterre à acquérir de nouvelles actions, voient le prix de celle-ci à 2,000 fr. d'ici à quelques années. Voilà le résultat commercial de l'événement.

Reste maintenant son côté politique. Le Times l'a franchement désigné en disant que c'était un aversissement donné aux puissances du Nord que, si elles songeaient à toucher à la Turquie, il leur faudrait

compter avec l'Angleterre qu'elles avaient l'air de laisser en dehors de leurs calculs. Ce n'est point un défi, mais c'est un warning. Comme il ne s'adresse pas à la France, cette fois, les autres puissances, et la Russie surtout, en ont été blessées plus que nous, quoiqu'un journal d'Allemagne ait dit, avec une emphase ridicule, que l'achat des actions de Suez était pour la France, "un Sédan asiatique" et que "l'Allemagne voyait avec plaisir l'Angleterre se dégager de son alliance avec la France, alliance si contraire à ses traditions politiques." L'alliance de l'Angleterre avec la France ne sera point affectée, par la double raison qu'elle n'existait pas, vu que, s'il y avait quelque communauté d'intérêts entre elles vis-à-vis des puissances du Nord qui les négligeaient également, cette communauté ne sera pas détruite par nos réanimations. Notre gouvernement n'a laissé échapper aucune parole d'animosité contre nos voisins d'outre-Manche, et, en cela, il a montré plus de prudence et de politique que n'en espéraient nos ennemis d'Allemagne.

La presse française a été plus circonspecte et plus calme que la presse étrangère Autrichienne, Allemande et Russe, qui semblent s'être donné le mot pour accuser l'Angleterre d'ambition et d'égoïsme.

Il faut rapprocher du ton amer de la presse russe l'entrevue que le prince de Gortschakoff a eue à Berlin avec le prince de Bismark, puis avec l'empereur d'Allemagne, et le toast porté par le czar au banquet de la fête de Saint-George. Ce toast est une protestation contre les alarmes causées à l'Angleterre par l'union intime des puissances du Nord, mais il est aussi une menace, car le czar y parle de l'alliance des trois empires et de leurs trois armées, comme du renouvellement de la sainte alliance, fondée par leurs augustes prédécesseurs, et mot n'avait pas encore été prononcé aussi ouvert ment.

Enfin l'Italie elle-même s'est sentie plus blessée que la France du petit coup d'État de M. Disraeli. Elle faisait un très-grand commerce avec l'Égypte et y exerçait une certaine influence dans les conseils du khédive. Un journal italien s'est écrié que la Méditerranée allait devenir un lac anglais. Presque tous les autres rapprochent, avec effestation, la spéculation de M. Disraeli de la publication d'un projet de loi sur la mobilisation de l'armée anglaise, et ils en concluent que l'Angleterre va prendre l'initiative de l'agression. Mais cette conclusion est contraire à toutes vraisemblances, et le Spectator de Londres y répond implicitement, en disant : "L'achat des actions du khédive ne provoquera certainement aucune guerre. Peut-être même faut-il redouter que tout se passe trop pacifiquement et que quelque puissance du bassin de la Méditerranée, poussée par la Russie ou par la France, demande que l'on remette la direction du canal aux mains d'une commission internationale, ce que nous ne saurions souffrir à aucun prix."

Les journaux italiens ont déjà fait, en effet, cette proposition, et il lui de non recevoir qu'y oppose le Spectator est en contradiction avec les déclarations de lord Derby à M. d'Harcourt et avec le discours très-conciliant prononcé à Manchester par le chancelier de Pécheliquier. Il est donc vraisemblable que l'affaire se terminera de cette façon, et ni la France, ni l'Italie, n'y auront rien perdu.

L'Angleterre y aurait-elle gagné quelque chose ? Ce n'est pas l'avis de l'Economist, qui trouve qu'avoir payé cent millions des actions qui ne donnent au cabinet anglais ni la majorité, ni une influence décisive dans le conseil des actionnaires, c'est un bien gros prix, le khédive n'ayant vendu, en même temps, ni son droit de 15 p. c. sur le profit de l'entreprise, ni le droit de nommer son commissaire spécial résidant près le comptoir central de la compagnie, ni son influence de souverain. L'Economist conclut par une vive critique en disant que le gouvernement "aura à établir qu'en payant ces 176,602 actions 4 millions sterling, plus le mécontentement de la France qui se relèvera un jour, et l'obligation d'intervenir en Égypte, on ne les a pas payées trop cher."

Cet article avait déjà jeté un peu d'eau froide sur l'enthousiasme na-

tional des Anglais. Une doncho, plus glaciale encore, lui a été admiscitée hier par un examen des conséquences véritables du contrat anglo-égyptien fait dans le Journal des Débats par M. Leroy-Beaulieu, qui avait dit, dès le principe, que rien absolument n'était changé au fonctionnement de la Compagnie de Suez, que l'Angleterre avait simplement, à partir de 1894, le chiffre modeste de dix voix dans des assemblées générales où il y a plusieurs milliers de voix représentées et qu'en outre, jusqu'en 1894, étant simple propriétaire, n'ayant aucun droit aux dividendes, il était impossible que l'Angleterre prit part aux délibérations où le chiffre de ce dividende est arrêté. Il paraît que la presse anglaise ne s'attendait nullement à ces observations ; elles ont surpris le Foreign-Office lui-même, qui dans la hâte avec laquelle il a traité, ignorait la nature de la propriété qu'il achetait.

Le correspondant parisien du Times, ne pouvant se résigner à admettre que son gouvernement n'aurait que dix voix dans les assemblées pour ses cents millions, s'est risqué à dire qu'il pourrait tourner les statuts en répartissant ses 176,602 actions entre 7,042 mandats fictifs (il a voulu dire probablement 705) qui auraient chacun 250 actions et dix voix. Mais ce serait une fraude, et elle serait impossible, parce qu'on connaît les chiffres des actions vendues au gouvernement britannique, et, si ce n'était dépourvues de coupons jusqu'en 1894, elles sont à première vue reconnaissables. Quand une pareille manœuvre est constatée, les tribunaux n'hésitent pas à annuler les résolutions des assemblées ainsi vicieuses.

Les Anglais, pour influencer les délibérations, n'auront donc d'autre moyen que d'acheter d'autres actions du canal ; mais on les leur fera payer un prix fou.

L'Angleterre ne pourra même pas se faire substituer au khédive ; comme délégué du vice-roi, président de la compagnie, il représente, non pas le propriétaire de certaines actions, mais bien le souverain territorial qui conserve des droits de haute surveillance et de contrôle. Outre cette souveraineté territoriale, le khédive a des intérêts de diverses natures. Il a une part de 15 p. c. dans les bénéfices au-delà de l'intérêt 5 p. c. et la propriété tout entière du canal doit être retour au gouvernement égyptien au bout de 99 ans, c'est-à-dire vers le milieu du siècle prochain. On a dit, il est vrai, que le vice-roi avait cédé à l'Angleterre la propriété perpétuelle des 176,602 actions ; M. Leroy-Beaulieu n'en croit rien, mais le fait fait l'exact, il n'en serait pas moins vrai que la propriété des trois-cinquièmes du canal reviendrait à l'Égypte, à l'expiration de la concession.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'illustre créateur du canal, M. Ferdinand de Lesseps, a des pouvoirs très étendus. Il porte le titre de président fondateur, il n'est pas révocable ad nutum, et il jouit d'une sorte d'immovibilité.

Le gouvernement anglais est donc placé au-dessous de lui, comme au-dessous du khédive, dont il est devenu, en quelque sorte, le subordonné et le sujet pour les affaires du canal. Voilà ce qu'il a payé cent millions. C'est un peu cher, comme le dit l'Economist. L'acte que M. Disraeli a accompli si lestement, n'a donc de valeur réelle que comme manifestation politique. Il a été une signification aux puissances, qui pouvaient compléter un remaniement territorial, que l'Angleterre ne se désintéressait plus des affaires de l'Europe, comme elle l'a fait sous M. Gladstone, de triste mémoire. C'est une décision à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir pour notre part, et qui doit nous faire pardonner au gouvernement anglais un marché claudesquin dont, au fond, il sera plus dur que nous.

L'incident anglo-égyptien a augmenté l'intérêt qui devait s'attacher à un projet de loi sur la réforme de notre organisation judiciaire en Égypte. La commission en proposant l'ajournement, c'est-à-dire le rejet indirect, et elle a été soutenue par les députés marseillais qui demandaient qu'on maintint les immunités accordées, de temps immémorial à la France, sous le titre de capitulations. Mais toutes les puissances ont renoncé à leurs privilèges. En maintenant les siens,

la France restait isolée. Est-ce d'une bonne politique, en ce moment ? Je ne le crois pas. Le duc Decazes a défendu la convention conclue avec le khédive par des raisons qui peuvent se résumer dans cette phrase : "J'ai obtenu tout le possible, la situation étant donnée". Il s'agit, après tout, d'une expérience sur laquelle il nous sera loisible de revenir dans un délai rapproché, au cas où elle tournerait à notre détriment. En compensation de ce que nous avons abandonné, nous avons conquis de nouvelles garanties, et obtenu droit de cité, pour le code français, sur la terre d'Égypte. C'est quelque chose.

M. Pascal Duprat, qui se trouvait plus libre de parler, comme député, que M. Decazes comme ministre, a été l'interprète éloquent des tristesses de notre pauvre pays si durement éprouvé, en Orient, comme ailleurs. Il est revenu sur l'insurre des capitulations si glorieuses pour nous. Il a trouvé, pour les déplorer, une expression pittoresque. "Les capitulations, a-t-il dit, c'était la France chez elle en Orient." La France ne sera plus chez elle en Orient. Hélas ! où donc est-elle chez elle maintenant ?

La majorité a repoussé l'ajournement qui demandait la commission et a adopté, en première lecture, le projet de réforme. Mais elle a refusé à M. Decazes l'urgence qu'il demandait. Quand on n'a à faire que des acclamations, s'est-elle dit, il n'est pas nécessaire de se presser.

Après les questions, l'événement le plus important et le plus dramatique de la quinzaine a été la dissolution prise par notre assemblée de fixer au 9 décembre la nomination des 75 sénateurs inamovibles, au 9 janvier la nomination des délégués des conseils municipaux, au 2 janvier l'élection des sénateurs, au 20 février l'élection des députés et au 8 mars la réunion des deux chambres nouvelles. En proposant ces dates fatales, la commission s'est inspirée d'un mot fort net de M. Dufré, qui a dit : "Le moyen de hâter notre budget, c'est d'avoir des dates très-fixes." L'assemblée a ratifié cette proposition à l'unanimité, moins une voix, celle de M. d'Abbeville. Elle a donc signé son arrêt de mort de meilleure grâce qu'on ne s'y était généralement attendu. Encore quelques semaines, et la chambre du 8 février 1871 n'existera plus que pour l'histoire. Puis-je te le dire, lui dire à l'oreille ! Le rapporteur de la commission, M. Paris, a cherché à devancer son jugement, en faisant l'éloge de l'assemblée, et en lui offrant ainsi la pilule de la dissolution.

L'assemblée, a-t-il dit, a accompli sa tâche, et son mandat expire naturellement. Pour ne parler, au moment de nous séparer, que des questions qui nous ont trouvés unis, elle a mis fin aux désastres de la guerre, vaincu la Commune, amené l'évacuation du territoire, réorganisé l'armée et les services publics, mis le budget en équilibre, rétabli, en un mot, le bon ordre dans l'État. Il y a du vrai dans tout cela, et ce sont des services qu'il serait injuste de ne pas porter à l'actif de l'assemblée qui va partir, car, d'un autre côté, son passif est bien lourd. Son existence n'a été qu'une longue série de contradictions, sous le rapport politique. Elle était arrivée composée en majorité de monarchistes et de décentralisateurs. Elle n'a pas su rétablir la monarchie, grâce aux divisions de ses partisans même, et, après avoir rendu aux conseils municipaux l'élection des maires, elle l'a leur retirée pour accepter, des mains de MM. de Broglie et Buffet, le retour au régime de centralisation que ses personnalités les plus marquantes avaient dénoncé sous l'Empire, comme un régime oppresseur. Il est vrais qu'alors il les avait empêchés d'arriver à la députation et qu'il servira maintenant à en écarter les autres.

Cette assemblée monarchique a voté l'organisation de la République, par la force des choses, mais à peine art-elle en accompli cet acte de résignation et de sagesse, qu'elle a cherché, par tous les moyens, à annuler les conséquences du fait reconnu par elle. Après avoir proclamé la République en droit, elle a essayé de la renverser en fait, et les hommes qui ont entrepris cette tâche se sont donné, par antiphrase, le titre de conservateurs. Le Times, qui signalait dernièrement cette sin-

gularité, disait: " Dans notre pays, nous n'accordons cette épithète respectable qu'à l'art de maintenir les institutions existantes. " A continuer.

AVIS AU COMMERCE FRANÇAIS.

Messieurs Couvillier et Mahler, 16, Rue de la Grange Batelière Paris, sont nos seuls agents pour Paris et la France. Il sont exclusivement autorisés à recevoir les abonnements et les annonces pour G. I. Barthe, Ed. propriétaire de la Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel

Mardi, 11 Janvier 1876.

Les élections municipales.

Nous publions ci-dessous la réquisition présentée samedi à Mr. Barthe, maire de cette ville, par une délégation composée de plusieurs citoyens, et la réponse de ce Mr.

A G. I. BARTHE, ECR.,

Maire de la ville de Sorel,

Monsieur,

Les soussignés citoyens contribuables de la ville de Sorel ont appris avec peine que vous avez manifesté l'intention de vous retirer de la direction des affaires municipales, en refusant de vous laisser porter candidat à la mairie aux élections municipales prochaines.

Dans la position actuelle des affaires de la Corporation et en vue des améliorations à faire dans la Ville dans un avenir très-rapproché, les soussignés sont d'opinion qu'il serait très-regrettable que vous persistiez dans cette résolution (si toutefois vous l'avez prise), et ils croient fermement que l'intérêt public exige que vous acceptiez de nouveau la charge de Maire de la Ville.

Comme homme public, vous devez aux intérêts Publics, et les soussignés saisissent cette occasion pour vous remercier de votre dévouement et des sacrifices que vous avez faits pour la prospérité de la Ville, et étant convaincus que personne ne peut remplir la charge de Maire avec autant d'avantage et d'une manière aussi satisfaisante que vous l'avez fait jusqu'à présent, vous prient de leur permettre de vous porter candidat pour la Mairie aux élections prochaines en vous promettant la même appui dans cette occasion qu'ils vous ont donné dans le passé.

Il est aussi admis par tous les citoyens que les besoins actuels nécessitent des amendements à la charte de la ville. Et votre habile gestion des affaires Municipales nous est un sûr garant que vous saurez encore jeter les bases de progrès futurs et perfectionner les dispositions de notre incorporation.

Sorel, 29 décembre 1875.

Edw. Wurtele N. H. Ladoucer M. D. L. P. P. Cudrin Em. Crépeau Théop. Sicard C. H. Beaulieu, H. Beauchemin A. G. Beaulac A. Boucher E. Laforce A. N. Patenaude M. Beauchemin J. B. O. Gendron P. Beauchemin C. J. Jévy Frs. Allard fils P. Beaulac R. Latraverse F. Dupré Aimé Roy J. A. Pontbriand Léon Lavallée F. Plouf A. Lussier Louis Labelle Albert Labelle François Labelle père Louis Labelle Cyrille Labelle F. Girard L. Senecal O. Boucher J. O. Lavallée Narcisse Lavallée Arthur E. Ritter P. Bellefeuille Pierre Trempe F. X. Bédard Norbert Cartier Xavier Gannaire William Matte J. B. Lavallée Alexandre Thibodeau M. B. Brousseau Pierre Martin Elie Dulac J. B. St Jean Charles Clement Louis Beauchemin L. D. Leclercq W. H. Tm. Tranchemontano Joseph Lafrenière E. Bouthillier Frédéric Nolin D. S. Gauthier F. St Louis Pierre Hurteau Xavier Berthiaume François Bédard Ernest Rondeau Godfrid Boucher fils L. Perrault P. Ernest Rondeau E. Olylle Rondeau Joseph Champagne P. Leclair Joseph Peltier Louis Larivière Ovide Gauthier Louis Peltier J. BLR Ol. Labarre J. ELR Edouard Peltier Clement St. George Zéphirin Olivier M. Frochette Olivier Fréchet Eusèbe Lussier G. O. Dauphinais Louis Rondeau Colbert Paulait Onésime Raymond J. B. Fontigny Elzear Arcand George Page E. Lenoire J. Crépeau John Matte Gonzague Lafrenière Joseph Mongeon Michelle Leclair C. Mongeon Hubert Piché, Adolphe Peltier P. T. Cantara Frs. Gendron Narcisse Barbelo Ant. Letterville A. Gladu Joseph Fourquin J. A. Chenevert George Vayette Ernest Dessert Pierre Payette Pierre Rajotte Laurent Lagassée L. O. Paradis C. Harpin Edouard Martel Augustin Magnan A. N. Gouin Louis Morasse Paul Rajotte Belony Casaupond Hubert Hamotte Edmond R. Uter Augustin Martin Edrèe Deauphinais David Berthiaume Casimiro Vilmaire William McCalliam F. B. E. Bourque N. Arsenault N. H. Geary Fr. Bédard-Michel Hébert N. C. Charland F. Langlois Félix LaPointe Octave Chénouard Edouard Couchon Cyrrion Giguère J. B. Conchère Edouard Gendron Alfred Charbonneau W. Woolley Ed. Moutain C. Joo. Wiggins Wm. Kelly A. E. Brassard H. Colé François Dozois H. Moutain David Finlay A. B. Thibault James Fish Prosper Nault Thom. Tobin S. E. Beauchemin L. Z. Gauthier Joseph Beauré Em. Crépeau Edmond Ritter C. Daveluy A. E. Masse H. Chagnon S. Boutin Hubert Drolet Pierre Pelouin Ed. Bondy J. Bte Vialandré Ed. Tremblay Adolphe St. Jacques Edouard Lévêque David Fortin Pierre Clément Ern. Turcotte J. Bte. Chevalier père Charles Robitaille père Charles Robitaille fils Joseph Thérien Onésime Laforce Pierre Payette Louis St. Jacques Charles Gendron Louis Laliberté Chs. Chenevert Léandre Chenevert Chs. Bérard L. C. Labbé, Et plusieurs autres.

Messieurs,

Je vous remercie beaucoup pour la marque de confiance que me témoigne votre réquisition. Cela prouve que les Sorelois ne sont pas indifférents quand on leur rend quelques services. Cela sera aussi un encouragement pour mon successeur à la Mairie. Je remarque parmi les signataires des noms d'anciens adversaires. J'y suis fort sensible et je les remercie particulièrement pour cette preuve de bonne justice. J'ai, en effet, résolu de renoncer cette année à la Mairie. Voilà neuf ans que j'occupe cette charge. C'est une place

d'honneur et en même temps de responsabilité. J'ai eu ma large part des deux. Il est donc juste qu'un autre me remplace.

Lorsque, il y a 9 ans, je suis entré dans la Corporation comme Maire, les affaires étaient mauvaises. J'avais dénoncé le mal, de sorte qu'on me mit en position de le réparer, aidé de collègues qui étaient de mon avis. Aujourd'hui, les affaires sont bonnes. Le passé est effacé. Les contribuables généralement paraissent satisfaits. Ma tâche est remplie. Les deux grandes choses auxquelles je tenais surtout, l'aqueduc et le chemin de fer nous reliant aux Cantons de l'Est, sont des faits accomplis. Nous en sommes tous contents et nous pouvons l'être. Tout cela, vous le savez ne s'est pas accompli sans beaucoup de lutttes et de grands sacrifices de ma part. Je ne m'en plains pas, car le résultat et l'approbation du public sont une ample compensation.

Vous parlez d'améliorations. Oui, et il en reste beaucoup à faire!

La Corporation sera, cette année encore, appelée à se prononcer sur des questions de chemin de fer; il faut agrandir la place de Marché et refaire cette bâtisse de manière à accommoder le public; la ville a besoin d'être éclairée au gaz et cela pourrait peut-être marcher de pair avec l'administration de l'aqueduc; la charte de la ville doit être amendée; les règlements ont besoin d'être codifiés; l'entretien des chemins publics doit être, effectivement, mis sous le contrôle de la Corporation; le quarré royal a besoin d'améliorations, d'embellissements etc. Vous le voyez; le bilan est considérable!

Ces choses ne s'accomplissent pas seules. La charge de Maire et de conseiller est donc plus importante que jamais. Je suis un homme de progrès; je désire l'avancement de Sorel; c'est une ville d'avenir. Loin d'entraver, nous devons favoriser sa destinée! Pour cela, il est aujourd'hui désirable que la place de Maire ne soit pas occupée par un homme politique, car, en ce pays, la politique s'introduit partout et gêne tout ce qu'elle touche! Un homme nouveau sera aussi plus énergique pour aider, à l'accomplissement de toutes ces choses. Je vous parle ici le langage de ma propre expérience! Vous comprenez, qu'en tout cela, il y va de votre intérêt comme du mien. En dehors du conseil, plusieurs citoyens peuvent me remplacer utilement. En dehors, il y a des conseillers qui ont été élus en même temps que moi et qui sont toujours restés conseillers. L'expérience acquise et la reconnaissance publique sont des titres à l'occupation du fauteuil de Maire.

Vous n'avez donc que l'embaras du choix. Homme public, je me dois sans doute au public, mais je me dois aussi à ma famille. Mes moyens sont limités; le travail de chaque jour s'impose à moi pour le soutien de ma famille, la vie publique ayant été pour moi, jusqu'à présent, fort onéreuse, sinon ruineuse. Vous savez cela aussi bien que moi-même.

Mes occupations sont multiples et je sens le besoin de dévouer, pendant que je suis ici, tout mon temps, et d'employer toute mon énergie, à mes affaires privées, dans l'intérêt de ma famille.

Pour toutes ces raisons, je ne pourrais pas, comme Maire, m'acquiescer de mes devoirs, cette année, aussi bien que je le désirerais.

Je vous prie donc instamment de prendre ce qui précède en sérieuse considération, et je vous demande, comme une faveur spéciale, la permission de me retirer du conseil municipal cette année. Et si vous pensez que j'ai pu rendre quelques services à la ville, j'espère que vous accèderez à ma demande. Ça sera ma récompense!

J'espère que l'élection de mon successeur aura lieu par acclamation. A tout événement, je ne me propose pas de prendre part à luttte, si luttte il y a, moi plus grand désir étant de me retirer en bons termes avec tous mes concitoyens.

En terminant, je dois vous dire que comme par le passé, je publierai un peu, le rapport annuel et j'aurai l'occasion aussi, avant les élections, de rencontrer les contribuables en assemblée publique afin de rendre compte de nos opérations durant l'année.

En attendant, je vous prie de me croire messieurs, avec beaucoup d'estime et de reconnaissance,

Votre obs. servt.

G. I. BARTHE.

Maire de Sorel.

J. Wurtele, Ecr., M. P. P.

Nous reproduisons l'extrait ci-dessous des votes et délibérations du parlement de Québec. Cela intéresse surtout nos abonnés du comté d'Yamaska.

Nous reproduisons en même temps du Herald un article qui est surtout un bel hommage rendu au député local d'Yamaska.

Nous sommes heureux de voir que tout le bien que nous disions de M. Wurtele avant son élection se soit réalisé après. Ceux qui ont supporté M. Wurtele avec tant de dévouement seront également heureux, nous le sommes sûr, de lire l'appré-

ciation du Herald. Pour l'honneur et l'intérêt du beau et riche comté d'Yamaska, les anciens adversaires de M. Wurtele seront également contents d'apprendre la bonne opinion que l'on entretient généralement dans le public de leur député local.

Voici les extraits dont il est ci-dessus fait mention.

G. I. B.

(Extrait des votes et délibérations du Parlement Local.)

M. Wurtele, du comité spécial nommé pour s'enquérir des abus représentés comme existant dans leottage du bois de corde, sur la rivière St. François et ses tributaires, présente à la chambre le second rapport du dit comité comme suit:

Votre comité a l'honneur de faire rapport à Votre Honorable Chambre qu'il a examiné quatre témoins très-compétents, à cause de leurs connaissances pratiques et leur longue expérience du sujet dont il est parlé dans la pétition du Rév. M. Trahan et autres, et qu'il a été prouvé par leurs témoignages que les inconvénients et les abus dont on se plaint existent en réalité; que ces abus sont la cause de nombreux procès et de pertes considérables, pour les personnes qui sont engagées dans le commerce de bois de corde, dans les cantons de la rivière St. François, et que même ils sont, jusqu'à un certain point, la cause pour laquelle le commerce du bois de corde ne prend pas une plus grande extension dans ces localités.

Votre comité est d'opinion que les mêmes inconvénients et abus existant quant à d'autres rivières dans la Province, sur lesquelles on fait le commerce de bois de corde, et qu'il est urgent de porter remède à cet état de choses; mais qu'à cette période avancée de la session, il est impossible pour votre comité de considérer la question d'une manière suffisante et recommander qu'il soit passé une législation qui puisse remédier à cet état de choses et qui soit dans les limites des pouvoirs de cette Législature.

Que votre comité a en conséquence, résolu de se contenter de prêter et de consigner les témoignages donnés par messieurs Louis Adlard Senecal, Victor Gladu, Pierre Marcel du Bois et Louis Caya, fils, qui ont prouvé l'existence de ces inconvénients et des abus dont on se plaint, et qui suggèrent le remède qui devrait, dans leur opinion, être donné; et, dans ce but, Votre Comité soumet à Votre Honorable Chambre la preuve ci-annexée.

J. WURTELE,

Président.

Sur motion de M. Wurtele, il est ordonné que la pétition du Rév. M. Trahan et autres, demandant la prescription d'un acte pour régler leottage du bois de corde sur la rivière St. François et ses tributaires, et le second rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des faits, et des meilleurs moyens à prendre pour parer à ces inconvénients ainsi qu'aux abus mentionnés dans la dite pétition, et faire rapport, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

LE SANG NOUVEAU DE LA LEGISLATURE LOCALE.

(Traduit du Herald.)

Les changements effectués dans le personnel de la Législature Provinciale par les dernières élections ont eu, somme toute, une influence favorable plutôt qu'autrement. Au commencement de la session, il s'est fait une introduction de dix-neuf membres nouveaux, dont quatre ou cinq partisans avoués de l'opposition, et les quatorze ou quinze autres marqués comme indépendants ou ministériels, mais tous votèrent pour le Gouvernement. Le membre local actuel pour Richelieu, du temps qu'il occupait un siège à Ottawa, entreprit une fois de prouver, par de longues citations des écrits et des discours de Lord John Russell, que nul membre du Parlement ne peut longtemps occuper une position indépendante, mais qu'il lui arrive toujours, avec le temps, d'être obligé de pencher d'un côté ou de l'autre; d'après cela, nous devrions supposer que ces messieurs, s'étant laissés entraîner par le courant ministériel, et n'étant plus capables de sortir du réseau flottant d'octrois pour colonisation et de chemins de fer où ils se voyaient enchevêtrés, se sont tranquillement établis là où le courant les a fait aborder, et sont, par le temps qui court, passablement satisfaits d'être considérés comme supports du Gouvernement. Il est peu probable qu'ils aient dû combattre fort leurs sentiments pour en venir à cette conclusion, car, bien qu'un ou deux d'entre eux aient professé quelque sympathie pour le parti de la réforme, leurs notes en sens contraire ont parlé plus fort que leurs paroles. Des nouveaux députés, du côté ministériel, peut-être que le plus distingué a été M. Loranger, qui, pour remplir ses devoirs de législateur, apportait une grande somme d'expérience acquise comme avocat et comme membre du Conseil de Ville de Montréal. Ses discours ont été remarquables de concision et d'effet, sa diction fort pure. M. Baker, bien qu'il ait peu parlé, est en haute estime parmi ses chefs, qui, dit-on, portent leurs regards sur lui comme le futur trésorier. M. Tailon et M. Gauthier paraissent aussi être de la toile dont on fait les législateurs, et posséder une plus grande part des éléments nécessaires aux législateurs que les prétentieux MM. Mathieu et Landry qui, de ce qu'ils ont déjà fait des discours, concluent, le premier surtout, qu'ils ne doivent cesser de parler.

A la gauche de l'Orateur, sont MM. Préfontaine, Paquet, Shehy et Wurtele; le premier est un homme de grands talents, mais, à l'instar de son ami M. Paquet, il a eu peu d'occasion de montrer ce qu'il peut faire. M. Shehy est un de ces pratiques hommes d'affaires qui sont une véritable acquisition dans toute législature où on les trouve, et plus il demeure longtemps en chambre, plus on appréciera sa valeur. Mais l'homme entre tous qui s'est le plus distingué, c'est M. Wurtele, le représentant de Yamaska, qui, durant sa courte carrière parlementaire, s'est déjà acquis la réputation d'être un des meilleurs représentants. Excellent avocat, l'un des premiers de sa profession; orateur de première force, soit qu'il s'exprime en français ou en anglais, plein d'idées saines et pratiques; parfait gentleman, il a toujours commandé l'attention de la Chambre, où il s'est présenté avec une foule de recommandations personnelles comme peut-être avec de ses confrères n'en a jamais eu. Mais avec toutes ces qualités, il n'a pas visé trop haut, et s'est contenté d'appliquer ses talents à cette espèce de législation dont sa propre expérience

lui montrait la nécessité. Sans se livrer à des utopies ni à des spéculations fantaisistes, il a pris les faits tels qu'ils étaient, et nous sommes sûrs qu'il s'est acquis la reconnaissance de toute la classe commerciale pour la façon dont il a éclairé certaines obscurités dans l'ouvrage vicieux des sessions passées. On a parlé de la présente session comme d'un progrès sur la dernière, et de tous ceux qui y ont contribué, il sera généralement admis que le membre pour Yamaska est le plus distingué.

INFORMATIONS.

Les amis de l'échevin Bangs menacent de faire annuler l'élection du nouveau maire d'Ottawa, mais on ne croit pas qu'ils puissent rien prouver pour amener ce résultat.

Les ministres fédéraux sont grandement occupés à préparer des mesures pour la prochaine session.

Il paraîtrait que le sentiment public se prononce en faveur de M. Murray, le candidat libéral, de Renfrew Nord, et il sera probablement élu.

Le Premier doit adresser, sous peu, les électeurs de Renfrew-North, en faveur du candidat ministériel.

Il est rumour que D. J. O'Donoghue, M. P. P., représentant d'Ottawa à la législature d'Ontario, a l'intention de résigner son siège, à cause de certaines difficultés qui viennent de s'élever dans ses affaires.

On dit que la rumeur tendant à annoncer la rentrée de l'hon. Langvinn dans la vie publique n'est pas du tout acceptable pour les conservateurs eux-mêmes, qui n'en voudront pas pour leur chef, vù qu'ils ne désirent pas être compromis par sa carrière politique passée.

Notre lettre américaine.

On nous écrit de Syracuse, N. Y. au date du 5 courant:

Le peuple américain vient de dire adieu à sa première jeunesse et a enfin atteint sa virilité après un siècle d'existence. Il est donc entré à cet âge où l'on résolve les fruits semés dans la jeunesse. Ayant connu les joies et les désirs de l'ambition, il s'avance dans l'avenir, riche des dons reçus et fort de l'expérience acquise. C'est pourquoi il a salué avec enthousiasme ce siècle qu'il a traversé si glorieusement, tout en envisageant avec vaillance celui qui s'ouvre devant lui. Cette grande fête du centenaire s'est ouverte avec le jour de l'an, à minuit, au son des cloches de la ville de Syracuse et d'une salve nationale. Le mot d'ordre avait été donné à toutes les cités, villes et villages de l'Union. Jamais peuple n'a donné un plus bruyant témoignage de son développement et de son progrès qu'en cette mémorable circonstance, qui fera époque dans les annales de l'histoire américaine. Processions militaires et civiques précédées de corps de musique parcourant toutes les rues principales à la lueur des torches, toutes les maisons illuminées et poivonnées, montrant de leur faite des milliers de drapeaux américains et de toutes les couleurs nationales. Quand minuit a sonné, franchement on aurait pu croire que le jugement dernier s'annonçait par des bruits variés et inconnus jusqu'à ce jour: le grondement des canons, les cloches sonnant à toutes volées, le retentissement de milliers de trompettes, les sifflets des locomotives réunies par vingtaires, les cris des masses hurlant des hurrahs à la naissance de 1876, tout concourait autant à effrayer qu'à réjouir les cœurs de ceux qui ne pouvaient s'expliquer cet orage bruyant et plus éblouissant que ceux que la nature nous apporte de temps à autre à ses heures de rage et de furie.

Dans le monde républicain, à Washington comme à New-York, il n'y a plus guère sur le tapis d'autre question que la question religieuse. L'organisation d'une société, qui se donne pour mission d'ameuter politiquement sous une bannière anti-catholique toutes les sectes protestantes contre ce qu'elle appelle les empiétements de l'Eglise catholique, vient d'échouer à l'approche de l'élection présidentielle. Les meneurs de ce nouveau parti, know-nothing veulent amener les protestants contre les catholiques. Le Herald de N. Y., qui est bien informé, dit que le Général Grant et plusieurs membres du cabinet ont occultement prêté le serment d'initiation et sont les véritables meneurs de l'entreprise, qui est celle de mettre la question religieuse au-dessus de toutes les questions dans la prochaine campagne transformée en croisade et qui a pour nom O. A. U., c.-à-d. Order American Union, dont le but est de faire une guerre sociale et politique acharnée et continue aux catholiques des E. U.; d'empêcher surtout les catholiques d'occuper des emplois publics, et finalement d'exécuter un plan convenu et arrêté qui aboutirait à un troisième terme présidentiel au profit du Général Grant et de sa suite. C'est bien là soulever le fanatisme au profit de l'hypocrisie!

On ne parle ici que de l'exposition de Philadelphie, depuis l'inauguration préliminaire de la solennité du Centenaire du 1er de l'an. La presse s'occupe à bon droit et presque uniquement de cette grande entreprise, destinée à constater, aux yeux du monde entier, le développement de la nation américaine dans le cours du siècle qui s'est écoulé depuis la conquête de son indépendance. Les divers bâtiments de l'exposition seront bientôt terminés et l'on épuise déjà autant de surprise que d'admiration à la vue des prodiges d'activité, d'intelligence et de savoir accomplis par la commission chargée de mener à bonne fin cette entreprise gigantesque. Les sommes déjà dépensées sont énormes, mais ce qu'elles ont produit est colossal. Une des premières propositions qui seront soumises au congrès, à sa rentrée après les fêtes du jour de l'an qui touchent à leur fin, sera celle d'un crédit pour compléter les dépenses de l'exposition qui se monterait à 1,500,000, afin de la mettre à l'abri de toute chance d'insuccès. On parle de personnages très-distingués du Vieux-Monde qui viendront prendre part à cette célébration, et, comme le disait un orateur américain le jour de l'an, en attendant que le siècle auquel elles appartiennent les dissensions et les amertumes qui ont existé jusqu'ici.

Celui qui excitera ou exalera davantage la curiosité américaine par sa présence sera, sans aucun doute, le petit-fils du grand général, qui, en commun avec Washington, a travaillé à la conquête de l'indépendance américaine. Je veux dire le général Lafayette. Son petit fils, Oscar, marquis de Lafayette, sénateur, &c., entendra, le 4 juillet 1876, la lecture de la page par excellence de l'histoire américaine, la déclaration de l'indépendance, ce chef-d'œuvre littéraire, politique et historique, inspiré par Dieu même à l'immortel Thomas Jefferson, que son grand père écoutait il y a un siècle, (1776) avec tant d'attention, de respect et d'admiration, dans le même lieu et à la même place. On aimera à serrer la main du fils de celui qui, avec le "père de la Patrie" occupait le poste le plus avancé de la grande armée de la liberté. A la virilité des regrets qu'ils ont inspirés depuis le jour de leur disparition comme soldats et comme patriotes, on peut maintenant mesurer l'importance des services qu'ils ont rendus. Le vent peut renverser sur les solces périssables images, mais il n'ébranle pas l'édifice destiné à braver le poids des siècles et l'effort des tempêtes.

Notes Commerciales.

LA SEMAINE A MONTRÉAL.

Les nouvelles que les revues commerciales nous apportent sont de plus en plus mauvaises; nos lecteurs pourront en juger par la note suivante, traduite pour la Gazette de la revue hebdomadaire du Star: La semaine passée n'a fait qu'ajouter encore à la longue liste de jours d'inactivité qui se sont succédés presque sans interruption depuis la fermeture de la navigation. Cette inactivité continue à régner dans presque chaque branche de commerce, et il n'y a pas d'apparence qu'elle cesse de sitôt. Cependant, les timides aimeront peut-être à savoir que les affaires ne peuvent devenir plus tranquilles, car, si elles le devenaient, c'est qu'elles auraient cessé d'exister. Il faut manger, boire et se vêtir, et même quelquefois il faut se bâtir un moins une espèce d'abri pour y vivre, et aussi longtemps que ces nécessités seront des faits, il faudra faire des transactions, que la pauvreté soit grande ou non. Depuis quelques mois, soit à la ville ou à la campagne, les uns ont pris l'habitude de ne rien acheter de ce dont ils pourraient se passer, et le résultat de ceci est que tout ce qui se trouve en dehors du strict nécessaire reste à charge du marchand. Sans doute, il faut éviter les extravagances et la prodigalité, mais l'on remarque que ceux qui sont attaqués de ces défauts choisissent toujours le pire moment pour s'y livrer. Quand les affaires sont florissantes, les prix sont élevés, et, quand les temps sont durs comme à présent, avec un montant donné, on peut acheter à 20 ou 40 par cent à meilleur marché.

Et néanmoins, l'on voit des gens de moyens, qui ne manquent jamais d'argent, tenir obstinément leur bourse fermée pendant ce temps de misère, et dépenser follement leur argent quand tout est deux fois plus cher. Si vous avez à bâtir une maison nouvelle, ou à en réparer une vieille, pourquoi ne pas le faire à présent, que les prix sont, en plusieurs cas, au-dessous de ceux des fabricants? Comme de raison, ceci ne s'applique pas à ceux qui vivent de leur revenu, mais à d'autres, et ils sont nombreux, très nombreux, qui, par un judicieux emploi de leurs fonds dans des temps comme celui que nous traversons, ne se rendraient pas seulement service à eux-mêmes mais en rendraient en même temps un véritable au commerce.

LES FINANCES FRANÇAISES.

Nous extrayons ce qui suit d'un journal français:

Le marché financier de Paris subit en ce moment une crise d'une assez grande intensité. Il n'est pas sans intérêt d'étudier ce phénomène. Tout d'abord on voit qu'il n'y a rien d'analogue à la crise terrible qui a bouleversé, il y a deux ans, le marché de Vienne, les principaux places de l'Allemagne et, de l'autre côté de l'Atlantique, la place de New-York. Nous sommes, grâce au ciel, bien moins atteints que l'ont été les Autrichiens, les Allemands et les Américains. On peut dire que nous souffrons plutôt d'une égratignure qui est large mais superficielle, que d'une blessure profonde.

La cause de la crise chez nous est unique; ce n'est pas l'excès de la spéculation en général, ce n'est pas un dévergondage d'entreprise à l'intérieur; c'est seulement la confiance déraisonnable du public français dans les gouvernements étrangers. L'Espagnol, le Turc, le Péruvien sont des hôtes trompeurs qui ne se sont fait recevoir sur notre sol que pour y accumuler des ruines. Un autre fonds, l'Egyptien, tient encore, tout en pliant. Nous ne parlons pas ici du Honduras, ni de ce menu fretin de valeurs étrangères qui n'ont jamais pu avoir pour clientèle que des gens dépourvus de toute idée géographique et économique.

La catastrophe de ces divers fonds étrangers a fait une brèche notable dans beaucoup de fortunes. On ne voit pas souvent toute une catégorie de titres, montant ensemble à 4 ou 5 milliards de francs, tomber en quelques semaines de 40 p. c. Nous n'avions pas heureusement attiré chez nous la totalité des obligations ottomanes, égyptiennes et péruviennes et des rentes espagnoles; mais nous en avions certainement la moitié au moins, et, chose curieuse! nous en achetons encore tous les jours à l'étranger, à Londres notamment, car, sur ce marché, les cours de ces valeurs sont régulièrement inférieurs de plusieurs unités aux cours de Paris. On estime à quelque chose comme 14 ou 1500 millions la dépréciation que la chute de ces divers fonds d'Etat a fait subir à notre fortune publique.

Le Pape à l'Exposition du Centenaire.

Les journaux de Philadelphie publient deux lettres du cardinal Antonelli sur l'Exposition universelle. L'une de ces lettres est adressée à M. Wood, archevê-

que de Philadelphie, qui avait écrit à Rome pour inviter le pape à se faire représenter à l'Exposition. M. Antonelli "regrette" que les changements politiques qui "sont survenus et la position dans laquelle se trouve le Saint-Père ne lui permettent pas d'envoyer un grand nombre d'objets qui ont figuré dans d'autres Expositions." Cependant un envoi d'ouvrages d'art sera fait, et il sera confié aux soins de l'archevêque Wood. Cette première lettre en contenait une seconde adressée au président de la commission du Centenaire et dont voici la traduction:

A l'illustrissime John Welsh, président de la commission du Centenaire.

Monsieur, les nombreuses et lourdes charges qui incombent au chef de l'église universelle et sa sollicitude infatigable pour les intérêts spirituels n'ont point empêché le Saint-Père de se dévouer avec une constante énergie à l'encouragement des beaux-arts et au développement de ses ressources intrinsèques qui constituent la gloire et la prospérité matérielle d'une nation. Cela est attesté par les monuments élevés durant son glorieux règne dans la ville de Rome, et dans d'autres villes soumises à son gouvernement paternel, et par les nombreux établissements industriels dont il a encouragé la fondation ou grandement amélioré la marche. Ces faits sont reconnus par ses ennemis eux-mêmes. Il en résulte qu'il aurait volontiers participé à l'Exposition internationale qui doit avoir lieu à Philadelphie sous les auspices du gouvernement des Etats-Unis, afin de célébrer le centenaire de l'indépendance américaine, et en même temps d'encourager l'imitation de ce qui est beau dans les arts et la perfectionnement de ce qui est susceptible d'être perfectionné.

Mais malheureusement, dépourvu de ses Etats par les vicissitudes politiques dont il a été victime, il lui est impossible de faire ce qu'il a fait précédemment dans des circonstances analogues et d'envoyer beaucoup d'objets pour enrichir l'Exposition de Philadelphie. Il doit donc se borner à l'envoi de quelques œuvres du seul établissement qui reste encore soumis à son autorité souveraine et à sa protection, et qui est encouragé par sa munificence, malgré ses embarras financiers. En conséquence, il réunira quelques spécimens de mosaïques, provenant du célèbre atelier du Vatican, auxquels il ajoutera une tapisserie faite récemment par ordre et aux frais de Sa Sainteté.

J'espère que cette preuve de la considération, de l'estime et de la bonne volonté du pape à l'égard des Etats-Unis d'Amérique resserrera les liens amicaux qui existent heureusement entre le Saint-Siège et le peuple américain, et témoignera de l'affection que lui, le Père commun, porte à toutes les nations.

En répondant à votre estimable lettre du 10 juillet, je suis heureux d'ajouter l'expression de la profonde estime avec laquelle, etc.

ANTONELLI.

Rome, 9 octobre 1875.

UNE SENSATION EN ITALIE.

Une lettre de Turin, Italie, dit que la plus grande excitation règne sur tout le pays au sujet de l'arrestation récente du principal officier du département de la police à Crémone, M. le Chevalier Briganti. On a découvert que ce fonctionnaire, loin de remplir les importants devoirs de sa charge conformément à l'intérêt public, était le chef d'une bande de voleurs, composée d'agents de police sous ses ordres. Encore un beau sujet de roman à la Posson du Terrail. Ce fait, dit le correspondant, est loin d'être un cas isolé, et, sous ce rapport, ce qu'on dit de la Sicile peut s'appliquer facilement à quelques villes italiennes.

LES OISEAUX.

Une charmante poésie de M. Legendre sur le départ des oiseaux que nous trouvons dans les journaux de Québec:

Ils sont partis; à la fenêtre, Je ne les vois plus voler, Ni se presser pour bequeter Le grain que j'y venais mettre. Où sont leurs chansons gracieuses Et leurs courses capricieuses? Parmi les feuillants de taillis? Et la joyeuse chasse aux mouches. Pour nourrir les petites bouches Qui s'ouvrent tout au fond des nids?

Hélas! le souffle de l'automne Est venu glacer le vallion; Sous l'aile de l'aiglon, La nature entière frissonne. La feuille a tombé de la branche Et, sur l'arbre, la neige blanche A sa place semble former; Et dans le jardin froid et sombre Qui n'a plus de soleil ni d'ombre La brise seule vent gémir.

O printemps, ô fleurs, ô jeunesse, Où bosquet, ô julinis rêver, Où les oiseaux venaient chanter Des chants doux comme une caresse! Ils sont partis: l'hiver les chasse La solitude les remplace, Aisi nos jours frais et riants S'envolent dans la vieillesse Qui, dans son passage, nous laisse Courbés sous les neiges du temps.

NAPOLÉON LEGENDRE.

HYGIENE.

Si une personne mange entre les repas, le travail de la digestion des aliments déjà contenus dans l'estomac est arrêté jusqu'à ce que les aliments, pris en dernier lieu, soient rendus à la même condition de ceux avalés durant le premier repas. Voulez-vous une comparaison; lisez: Si vous plouez un morceau de glace dans un chaudron rempli d'eau bouillante, l'ébullition cessera jusqu'à ce que la glace fondue arrive au même degré de chaleur que l'eau déjà contenue dans le chaudron, et alors le tout continuera de bouillir.

Mais c'est une loi de la nature que toute nourriture se gâte après avoir été exposée à la chaleur et à l'humidité pendant quel que temps. Si on fait un repas, et que, deux heures après, on se fasse un autre, ce

deux repas resteront dans l'estomac plusieurs heures avant d'être digérés. Peut-on se figurer, sans un horrible dégoût, que l'on ait alors une telle quantité de nourriture dans l'estomac, laquelle forme un mélange gâté, mélange qui ne peut guère servir au procédé de la nutrition et à faire du sang pur ? Il n'est guère surprenant que la dyspepsie ait une si grande variété de symptômes, et que l'on accuse des douleurs, ici et là, quand il n'y a peut-être pas une seule goutte de sang pur dans toute l'économie. De là les nerfs, qui sont nourris par un sang impur et imparfait, deviennent malades; ils se plaignent qu'ils ont faim, et, comme un homme affamé, ils sont sans repos, chétifs et alarmés. On est convenu d'appeler cet état: débilité nerveuse. Dites-vous, maintenant, avez-vous connu un homme quelconque, souffrant d'une débilité nerveuse de l'estomac, qui en soit arrivé à cet état après avoir vécu régulièrement ?

L'estomac est fait d'un grand nombre de petits muscles qui tous apportent leur part de travail dans le procédé de la digestion. Tous les muscles du corps humain doivent avoir un temps de repos. Le cœur lui-même, si actif, est à l'état de repos un tiers du temps. L'œil peut se mouvoir deux fois dans une seconde, mais il ne le pourrait pas durant cinq minutes consécutives. Les mains et les pieds doivent se reposer: il en est de même pour les muscles de l'estomac; ils ne peuvent être en repos que quand ils n'ont pas d'ouvrage; quand l'estomac est vide, à cinq heures d'intervalle; et, en mangeant trois fois par jour, cet organe est en activité depuis le déjeuner jusque vers dix heures du soir. Un trop grand nombre malheureusement mangent précipitamment à l'heure du coucher, et, tandis que le reste du corps se repose, l'estomac travaille ardemment jusqu'à l'heure du déjeuner. Nous le répétons, il n'y a pas grand prodige si l'estomac a perdu son peu d'action, si il fonctionne mal. Combien de filles deviennent dyspeptiques, parceque, étant constamment à la maison, elles croquent une bouchée par-ci par-là! Si on y réfléchissait un peu, les médecins auraient moins de besogne, et la maladie diminuerait.

La Boite aux Bonnes Pensées.

—Si lourde que soit la croix, elle fait tige moins l'homme que les voluptés de la terre.

—Calomniez l'astre des cieux pour quelques nuages légers qui glissent sur son disque éclatant ?

—Il y a des jours où le ciel se voile: il n'est pas moins le ciel, et l'on attend avec confiance le soleil du lendemain.

—Les hommes sont en général disposés à se raider lorsqu'ils s'aperçoivent qu'on veut les gagner; il ne faut pas les toucher sans qu'ils s'en doutent, et ils accordent plus volontiers leur pitié que leur estime.

—Trop de sagesse et de force touche à la dureté de l'égoïsme, un élan de l'âme, une faiblesse du cœur conseillent plus noblement à certaines heures de la vie que les règles de la plus haute raison.

—Lorsque des personnes d'un vrai mérite, lorsque des âmes bonnes se rencontrent pour la première fois, elles ne font point connaissance; on peut dire qu'elles se reconnaissent comme de vieux amis qui n'étaient séparés que par l'éloignement ou l'inégalité des conditions.

Notes Locales.

SOMMAIRE de la 1ère page: Extrait de la Correspondance de M. F. Gaillardet.

LA RECETTE du bazar s'est élevée parait-il, à la somme de \$400 net.

LES PERSONNES qui ont souscrit, 25c. par semaine pour la soupe publique, voudront bien ne pas oublier d'envoyer cot argent tous les vendredis au Bureau de La Gazette, afin d'éviter chaque semaine le trouble de cette collection à domicile.

L'AGENCE de la Cie Richelieu a reçu samedi des ordres du bureau principal, à Montréal, aux fins de faire commencer immédiatement les travaux annuels aux vapeurs de cette Compagnie. Cela va nécessiter les bras d'un grand nombre d'hommes, qui seront choisis parmi les équipages des vapeurs de la Cie.

LA CIE UNION fait faire des réparations considérables à l'Abysinnian, qui passe l'hiver dans notre port. M. Lecuyer a été délégué ici pour surveiller les travaux, qui ont été commencés hier. L'on nous informe que le cadre des réparations embrasse les bouilloires et une grande partie de la machinerie, et que des mesures vont être prises pour que l'Abysinnian soit, dès le petit printemps, prêt à prendre sa ligue avec sa nouvelle toilette.

UNE "SOUP KITCHEN" vint d'être établie en cette ville par plusieurs messieurs d'une noble volonté. Bien que la collecte n'ait été commencée que vendredi dernier, hier nous avons eu connaissance que la recette s'élevait déjà à la jolie bagatelle de \$25. Cette somme a été déposée à l'hôpital, et les pauvres sont prévenus que, à partir d'aujourd'hui, ils pourront chaque jour, de midi à une heure, avoir de la soupe pour apporter à leur famille.

NOTRE AMI, M. Aloïse Richard, de cette ville, vient de subir une dure épreuve par la mort prématurée de ses trois enfants, dont deux garçons et une fille. René, l'aîné, âgé de cinq ans et huit mois, est décédé lundi les trois Eugène, âgé de trois

ans et Alda, âgée d'un an et demi, sont décédés vendredi le sept courant. La mort a ainsi moissonné ces trois victimes dans l'espace de cinq jours, laissant des parents désolés. Consolez-vous, parents affligés et ne pleurez pas ces êtres qui vous furent si chers. Songez qu'ils sont au ciel auprès du Très-Haut, offrant pour vous l'encens de leurs prières. Nos sincères condoléances à cette famille éplorée. —Communiqué.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'assurance Royale Canadienne que nous publions dans une autre colonne.

Calendrier et Almanach pour 1876 à vendre à la librairie de la Gazette de Sorel 3 cts. pièce.

Nouvelles diverses.

CHARLEVOIX.—La lutte est vive dans le comté de Charlevoix, entre Mr. Tremblay et Mr. Langevin. L'élection de ce dernier serait une malédiction pour le parti oppositionniste à Ottawa.

TÉMOIGNAGE D'ESTIME.—Les citoyens de la ville de Lévis ont présenté une adresse au Dr. Blanchette, M. P. P., avec une bourse contenant \$1400 comme témoignage de reconnaissance pour les services que ce Mr. a rendus à la ville de Lévis.

OUTRAGE.—Mardi soir, M. A. Martin, M. P. P. pour Ste. Agathe, Manitoba, a été arrêté à Ottawa sous l'accusation d'avoir outragé la petite fille de M. Mills, le propriétaire de l'Hôtel Clarendon, un enfant de neuf ans. L'indignation fut si grande parmi les amis de Mills à la nouvelle du crime qu'on eut quelque difficulté à les empêcher de lyncher Martin. L'enfant est sous les soins des médecins, et Martin est en prison. (Dépêche d'Ottawa.)

PAS DE PETIT POISSON.—Depuis plusieurs jours, nous jouissons d'une température vraiment printanière. La neige a baissé considérablement et toutes les petites rivières sont inondées comme en avril.

Ce dégel subit a causé des dommages, entr'autres, celui de rendre impossible la pêche du petit poisson; les bancs de glaces attachés aux rivages et qui servent d'ordinaire à fixer les filets ont été enlevés par la ce des eaux et le doux temps, en sorte que les pêcheurs devront attendre qu'ils s'en forme de nouveau avant de pouvoir se remettre en besogne. —J. des T.-R.

CURIOSITÉ.—On lit dans l'Etoile du Nord de St. Paul, Minn: Nous avons dans notre bureau une curiosité unique dans son genre. C'est un éclat de bois venant presque du cœur d'un arbre, et sur lequel on voit gravé en toutes lettres le nom d'un citoyen bien connu du Petit-Canada, "M. McLançon." Cette empreinte est en creux plus profondément gravée sur un morceau qui recouvrait le premier avant d'en avoir été détaché par la hache. Sur ce dernier morceau, qui est épais d'environ un pouce et demi, l'empreinte est également visible sur les deux côtés, les lettres se trouvant en creux en dedans et en relief en dehors. Stigolière égypte, direz vous; pourtant le mot est bien simple, M. McLançon, il y a une trentaine d'années, traça son nom au couteau sur l'arbre dont ces éclats ont été détachés, et qui a été abattu dernièrement. Cette explication, sans doute, laisse à désirer et pourrait être plus scientifique; mais le temps ne nous permet pas, pour aujourd'hui, d'entrer dans d'autres détails à ce sujet.

Quelle est la condition essentielle de succès de n'importe quelle entreprise financière? Avant tout, une connaissance parfaite de la nature des affaires que l'on entreprend, avec toutes ses difficultés et ses détails. Les Directeurs de la Compagnie Stadacona, Compagnie d'assurance contre l'incendie, No. 13, Place d'Armes à Montréal, par leur connaissance pratique de la localité dans laquelle ils prennent et couvrent des risques d'assurance, donnent à la Compagnie qui les représente cette condition essentielle de succès dérivée de leur expérience de la localité où ils opèrent.

AVEZ-VOUS mal à la gorge, ou vous sentez-vous incommodé par une toux continuelle? En ce cas, faites un prompt usage des Pastilles de Bryan pour les Poumons. Elle vous soulageront immédiatement, en ce qu'elles débarrassent la trachée-artère du phlegme et de toute mucosité, et font cesser l'inflammation. Il n'y a pas de remède plus efficace contre la toux, le rhume, ou aucune maladie de la gorge et des poumons, et leur efficacité se fait bientôt sentir quand elles sont prises à temps. Ces pastilles se vendent chez tous les droguistes marchands de campagne, aux prix de 25 cts par boîte.

LES HÉMONOÏDES sont guéries d'une manière définitive par l'Onguent de Mathieu: sinon l'argent est remboursé. Prix: \$1 par pot, ou pots pour \$5. A vendre en gros et en détail par la Compagnie Chimique de Wingate, à Montréal, et en détail par tous les Droguistes. Il sera expédié à n'importe quelle adresse sur réception du prix par le Dr. B. Mathieu, 198 rue Notre-Dame, Montréal. Sorel, 11 février 1875.—lan.

NAISSANCE. En cette ville, le 9 courant, la Dame de N. H. Geary, Marchand Epicier, une fille.

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE SOREL. Le tirage des appropriations. No. 86, classe A. No. 45 " C.

ainsi que la vente d'une appropriation dans chacune des classes A. B. C. aura lieu jeudi le 20ème jour de janvier courant à 7 heures P. M. au lieu ordinaire des séances. No. 72, Rue Augusta.

Par ordre J. H. ROY, Ass. sec. trés.

Sorel, 10 janvier 1876.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Un terme ou une session de la Cour du Banc de la Reine, tenant juridiction criminelle pour le district de Richelieu, sera tenu au Palais de Justice, en la ville de Sorel, JEUDI, LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER COURANT, À DIX HEURES DU MATIN. Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les personnes détenues dans la Prison Commune de ce district, d'être là et alors présents pour agir contre eux en tant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroners, Connétables et Officiers de Paix dans et pour le district susdit, de comparaitre personnellement avec leurs indictements et autres documents, pour faire ce qui dans leurs différentes charges doit être par eux fait. P. GUEVREMONT, SHERIFF.

Bureau du Sheriff, Sorel, 10 janvier 1876.



C'est le plus bel ouvrage de la sorte dans le monde. Il contient près de 150 pages, des centaines de superbes illustrations, et quatre PLANCHES CHROMOS DE FLEURS, magnifiquement dessinées et coloriées d'après nature. Prix, 35 cts, couverture en papier; 65 cts, reliure élégante en drap. "Vick's Floral Guide," 4 éditions par an, 25 cts par an. Adressez JAMES VICK, Rochester, N. Y.

28 déc. 1875.

GRAND ENCAN

DE MARCHANDISES SECHES PROVENANT DES STOCKS DE BANQUEROUTE Parmi lesquels il sera offert un magnifique lot de Tweeds et draps de première qualité.

L'ENCAN SE FERA Mercredi, LE 12 JANVIER COURANT,

Et commencera à dix heures du matin, dans l'ancien magasin de FEUE MADAME FOY,

En face de l'Office de la Compagnie Union. Le tout doit être vendu sans réserve. Les marchands de la Campagne y trouveront leur affaire. E. O'HEIR & Co., ENCANTEURS,

Et acheteurs de fonds de banqueroute. Sorel, 5 janvier 1876.

E. O'HEIR & Co. ENCANTEURS. ET MARCHANDS A COMMISSION, No. 26, RUE AUGUSTA, Sorel.

Sorel, 8 janvier 1876.—Gm.

24 NOVEMBRE 1875

CHOSE EXTRAORDINAIRE! Pour argent comptant.

Sera vendu à commencer de samedi, le 27 novembre courant et les jours suivants, tout le contenu du Magasin de Marchandises Sèches pour au-delà de

\$30,000,

appartenant au soussigné N. ARSENEAULT.

Ci-dessous une liste de quelques uns des principaux effets offerts à ce grand Bargain, auquel les gens de la ville et de la Campagne ne doivent pas manquer de profiter.

25 doz. Bas Mérimés Blanc de 30 à 35 cts. 20 " " Rouge de 30 à 35 cts. 30 " Gants de couleur de 15 à 25 cts. 25 " do id de couleur de 50 à 60 cts. 1 lot de Rubans de couleur à 5 cts. la verge 150 doz. de Nuyges de 15 cts. 30 cts. et plus 100 Pièces de flanelle rouge de 25 à 28 cts. 50 Paires de couvertes blanches de \$3 à \$6.50 valant double 75 Pièces Wincey couleurs assorties valant 22 cts. par 13 cts. Imitation de mouton blanc, Sealskin Blanc

do Noir et Brun Draps à couvertes, Bâches noirs de 60 cts. à \$1.00 Drap de Pilot de \$1.30 \$3.50 Flanelle à chemise de 20 à 40c. Ratine blanche de \$1.00 à \$1.50

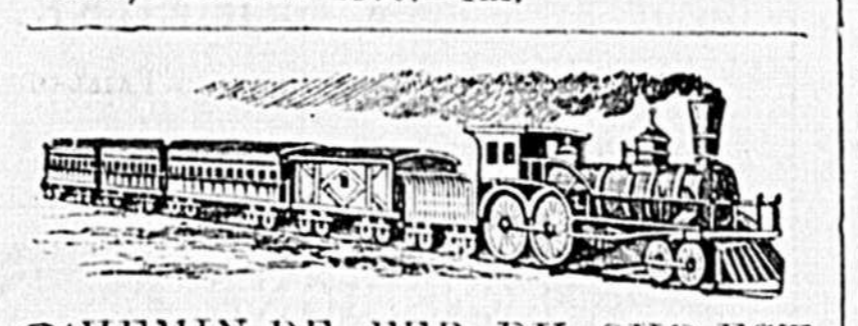
Etoffes blanche et grise de 40 à 45 cts. la verge Serviettes, 3 par 13 cts. 125 Paires petits souliers d'Original de 20 à 25 cts. Indienne, Shirting, coton jama Shawl, Colletteries, Crémones, Ceintures, Corps et Caleçon pour 65 cts. Et un grand nombre d'autres effets trop longs à énumérer.

Le soussigné prie les personnes endettées envers lui depuis longtemps d'avoir à venir régler car leurs comptes seront nus entre les mains d'un avocat. N. ARSENEAULT. Sorel, 24 Nov. 1875.

A. B. LAFRENIERE Horloger et Bijoutier, 41, RUE AUGUSTA.—SOREL, Toutes réparations aux montres, Horloges et Bijouteries, promptement exécutées. Sorel, 20 Nov. 1875.—ua.

A Louer. Plusieurs bons logements à louer. S'adresser au soussigné. OYRILLE LABELLE. Sorel 20 août 1874.

LA COMPAGNIE. d'Assurance "Royale Canadienne." MONTRÉAL, LE 3 JANVIER 1876. AVIS. En conséquence de la résignation de M. S. LaPalme, comme agent de la Compagnie d'Assurance "Royale Canadienne", James Morrison, Ecr, a été nommé et est à présent le seul agent autorisé de la Compagnie pour la ville de Sorel et le voisinage pour faire les affaires d'assurance sur le feu de la dite Compagnie, et pour collecter toutes sommes pouvant être dues à la Compagnie, provenant de la gestion du dernier agent. Par ordre, ARTHUR GAGNON, Secrétaire-Trésorier. Sorel, 8 Janvier 1876.—lm.



CHEMIN DE FER DU SUD-EST. AVIS PUBLIC

est par le présent donné qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Sud Est sera tenue au bureau de la dite compagnie, dans la cité de Montréal, à une heure de l'après-midi, le dix-huitième jour de janvier courant, aux fins de prendre en considération une résolution des directeurs de la dite compagnie retirant le subsidie de \$2,500 par mille accordé à la dite compagnie pour cette partie de leur chemin circulant comme le chemin de fer des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, pour cinquante-cinq milles de Drummondville à l'embranchement d'Arthabaska (Grand Tronc) et toute cette partie du dit chemin à l'est de Drummondville, et appliquant le dit subsidie sur la ligne du dit chemin de fer du Sud-Est de Sorel à Sutton Junction Acton et Waterloo, selon les termes de l'Acte de la Législature de la Province de Québec, passé à la dernière session de la dite Législature en ce sens, et d'approuver ou de désapprouver la dite résolution. (Par ordre.) E. L. CHANDLER, Secrétaire-Trésorier du Chemin de Fer du Sud-Est. Montréal, 3 janvier 1876.

ELARGISSEMENT DU CANAL LACHINE

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, endossées, "Soumission pour le canal Lachine," seront reçues à ce bureau pour l'élargissement et le creusement de ce canal à partir d'une courte distance au haut de l'écluse No. 3 ou écluse St. Gabriel en gagnant le fleuve St. Laurent à Lachine; comprenant la construction d'une nouvelle écluse à la Côte St. Paul, travaux de démolition et de reconstruction des portions supérieures de l'écluse actuelle à cet endroit, construction de digues régulières, pontons piles de pont et d'une nouvelle écluse d'entrée à Lachine et la confection d'un canal et bassin sur le côté sud ou le côté du fleuve de l'entrée actuellement existante. Les travaux seront disposés en sections des longueurs respectives indiquées sur une carte de la ligne, laquelle sera tenue vue à ce bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, à chacune desquelles places on peut se procurer des formules imprimées pour les soumissions. Les soumissions pour la section No. 9 ou ce qu'on appelle les "Rock Cut" et la section No. 10 à Lachine seront reçues jusqu'à l'arrivée des maîtres de l'Est et de l'Ouest, MERCREDI, le 12 JANVIER prochain, et les plans et devis pour ces travaux peuvent être vus aux endroits ci-dessus mentionnés, le ou après MERCREDI, le CINQUIÈME JOUR DE JANVIER prochain. Pour les autres parties des travaux, les soumissions seront reçues jusqu'à MARDI, le 21ème jour de MARS prochain, et les plans et devis pour ces travaux peuvent être vus aux endroits respectifs ci-dessus mentionnés le et après MARDI, le 7 MARS prochain. Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont strictement conformes aux formules imprimées, et—dans le cas de sociétés—que leurs signatures actuelles y soient mises, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la dite société; y et de plus un chèque de banque accepté, ou autre bonne sécurité, pour la somme de un à trois mille dollars, selon l'étendue de l'ouvrage sur la section, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme sera confisquée dans le cas où le soumissionnaire décline ou manque de faire le contrat pour la confection des travaux, lorsqu'il n'en sera requis, aux prix stipulés dans l'offre soumise. Le montant requis dans chaque cas sera fixé dans la formule. Le chèque ou argent ainsi envoyé sera respectivement rendu aux personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Pour le dû accomplissement du contrat, des sécurités valables seront requises sur immeubles ou par dépôt d'argent, garanties publiques ou municipales, stock de banque jusqu'au montant de cinq par cent sur toute la somme du contrat, de laquelle la somme expédiée avec la soumission sera considérée faire partie. Quatre vingt dix pour cent seulement sur les progrès des estimés seront payés jusqu'à la completion des travaux. A chaque soumission devront être attachées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Province, qui voudront se porter garantes de l'exécution de ses conditions, aussi bien que de l'exécution des travaux mentionnés au contrat. Ce département ne s'oblige à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 28 déc. 1875. 28 décembre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI. Le sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. CHARLES DESROSIERS, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 4 janvier 1875.—lm.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. COUR SUPÉRIEURE. Le seizième jour de septembre mil huit cent soixante et quinze. Présent l'Honorable T. J. J. Loranger, J.C.S. No. 112. Ex parte: Sylvestre Cartier, Ecuyer, médecin, de la paroisse de St. Aimé. Requête. Qu'il soit connu que Sylvestre Cartier, Ecuyer, médecin, de la paroisse de St. Aimé dans le district de Richelieu, par sa requête présentée à la Cour Supérieure, séance tenue, et déposée au greffe de la Cour Supérieure sous le no. 112, requiert la vente de l'immeuble ci-après décrit, savoir: Une certaine terre située en la paroisse de St. Aimé dans le fief et Seigneurie de Bourg-Marie ouest, de la contenance d'un arpent de front sur environ trente arpents de profondeur, borné par devant au cordon qui fixe la profondeur du premier rang, par derrière au cordon fixant le front des terres de St. Thomas; par un côté, vers le nord, à Louis Gaucin dit St. Germain, absent de cette province, ou ses représentants, et par l'autre côté à Jérémie Riendeau, représentant Jos. ph. Riendeau.—Laquelle terre est inoccupée et a été occupée en dernier lieu par feu Joseph Gaucin dit St. Germain; Le dit requérant allègue que la dite terre ci-dessus décrite est hypothéquée en sa faveur au montant de soixante et onze piastres et soixante et trois centimes courant avec intérêt légal de six pour cent, l'an, quatorze avril mil huit cent quarante neuf, en vertu d'une obligation par le dit Joseph Gaucin dit St. Germain, père, à Gaspard Aimé Massue, Ecuyer, devant M. G. Du Rocher notaire, en date du quatorzième jour d'août mil huit cent quarante sept, enregistrée au Bureau d'Enregistrement du comté de Richelieu, dans le registre B. Vol. 30, page 595, transportée au dit requérant, par acte de vente transaction entre Louis Giguère son fils aux noms et qual. de l'exploité d'une part et Sylvestre Cartier, de l'autre part et le dit Gaspard Aimé Massue, Ecuyer, intervenant, en date du vingt-neuf septembre mil huit cent quarante sept, devant le dit M. G. Du Rocher notaire, aussi enregistré au Bureau d'Enregistrement du comté de Richelieu dans le Reg. B. Vol. 30, page 274; et laquelle dite somme, et intérêt, le dit requérant réclame du propriétaire actuel de la dite terre est inconnu et que le dernier propriétaire du dit immeuble a été le dit Joseph Gaucin dit St. Germain; En conséquence, avis est par les présentes donné au propriétaire du dit immeuble de comparaître devant la Cour Supérieure au palais de justice en la ville de Sorel, sous deux mois à compter de la quatrième publication du présent avis pour répondre à la demande du dit Sylvestre Cartier: faute de quoi, la Cour ordonnera que le dit immeuble soit vendu par décret. (Par la Cour) A. N. GOUIN, G. C. S. Sorel, 9 octobre 1875.—lm

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

PAUL DENIS, Demandeur. vs. JOSEPH O. GRENON, commerçant de la ville de Berthier, district de Richelieu. Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et, sur signification de ce bref de saisie-arrêt, le failli m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau no. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le dix-huitième de janvier mil huit cent soixante et seize, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos. A. E. BRASSARD, Syndic officiel. Sorel, ce 18 Dec. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

PAUL DENIS, Demandeur. vs. JOSEPH O. GRENON, commerçant de la ville de Berthier, district de Richelieu. Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et, sur signification de ce bref de saisie-arrêt, le failli m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau no. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le dix-huitième de janvier mil huit cent soixante et seize, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos. A. E. BRASSARD, Syndic officiel. Sorel, ce 18 Dec. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

PAUL DENIS, Demandeur. vs. JOSEPH O. GRENON, commerçant de la ville de Berthier, district de Richelieu. Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et, sur signification de ce bref de saisie-arrêt, le failli m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau no. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le dix-huitième de janvier mil huit cent soixante et seize, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos. A. E. BRASSARD, Syndic officiel. Sorel, ce 18 Dec. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

PAUL DENIS, Demandeur. vs. JOSEPH O. GRENON, commerçant de la ville de Berthier, district de Richelieu. Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et, sur signification de ce bref de saisie-arrêt, le failli m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau no. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le dix-huitième de janvier mil huit cent soixante et seize, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos. A. E. BRASSARD, Syndic officiel. Sorel, ce 18 Dec. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

PAUL DENIS, Demandeur. vs. JOSEPH O. GRENON, commerçant de la ville de Berthier, district de Richelieu. Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et, sur signification de ce bref de saisie-arrêt, le failli m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau no. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le dix-huitième de janvier mil huit cent soixante et seize, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos. A. E. BRASSARD, Syndic officiel. Sorel, ce 18 Dec. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

PAUL DENIS, Demandeur. vs. JOSEPH O. GRENON, commerçant de la ville de Berthier, district de Richelieu. Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et, sur signification de ce bref de saisie-arrêt, le failli m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau no. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le dix-huitième de janvier mil huit cent soixante et seize, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos. A. E. BRASSARD, Syndic officiel. Sorel, ce 18 Dec. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

PAUL DENIS, Demandeur. vs. JOSEPH O. GRENON, commerçant de la ville de Berthier, district de Richelieu. Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et, sur signification de ce bref de saisie-arrêt, le failli m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau no. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le dix-huitième de janvier mil huit cent soixante et seize, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos. A. E. BRASSARD, Syndic officiel. Sorel, ce 18 Dec. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

PAUL DENIS, Demandeur. vs. JOSEPH O. GRENON, commerçant de la ville de Berth

24 NOVEMBRE 1875

CHOSE EXTRAORDINAIRE! Pour argent comptant.

Sera vendu à commencer de samedi, le 27 novembre courant et les jours suivants, tout le contenu du Magasin de Marchandises Sèches pour au-delà de

\$30,000,

appartenant au soussigné

N. ARSENEAULT.

Ci-dessous une liste de quelques uns des principaux effets offerts à ce grand Bazaar, auquel les gens de la ville et de la Campagne ne doivent pas manquer de profiter.

- 25 doz. Bas Mérinos Blanc de 30 @ 35 cts.
20 " " Rouge de 30 @ 35 c.
30 " Gants de couleur de 15 @ 25 c.
21 " do kid de couleur de 50 @ 6 c.
1 lot de Rubans de couleur à 5 cts. la verge
150 doz. de Nanges de 15 cts. 30 c. et plus
10 Pièces de Huelle rouge de 25 à 28 c.
5 Paires de couvertes blanches de \$3 à \$6.50 valant double

75 Pièces Wincey couleurs assorties valant 22 c. pour 13 c.

Imitation de mouton blanc, Sealskin Blanc, do Noir et Brun, Drapeaux de 60 c. à \$1.00, Drape de Pilot de \$1.30 à \$3.00, Flanelle à chemise de 20 à 40c., Blanche de \$1.00 à \$1.50.

Et les blanches et grises de 40 à 45 c. la verge 125 Paires de bas de laine Original de 20 à 25 c.

Judicium, Shirts, etc., etc., Shawls, Colerettes, Corsets, Ceintures, Corsets et Caleçon pour 65 cts. Et un grand nombre d'autres effets trop longs à énumérer.

Le soussigné prie les personnes enlétées envers lui depuis longtemps d'avoir à venir régler par leurs comptes avant que les mains d'un avocat.

N. ARSENEAULT.

Sorel, 24 Nov. 1875.

A-B-LAFRENIERE Horloger et Bijoutier, 41, Rue Augusta-SOREL. Toutes réparations aux montres, Horloges et Bijouteries, promptement exécutées. Sorel, 20 Nov. 1875.

CHAUSSURES! DE TOUTES SORTES A très-bon marché. Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroissons environnants, qu'il vient de recevoir son assortiment de Chaussures d'Automne et d'Hiver, Consistant en: Chaussures communes et Chaussures de goût, pour Hommes, Femmes et Enfants. Toi ces Chaussures ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui défient toute compétition. Le soussigné agit ainsi agent pour les célèbres moutons à laine de Howie, qui ne sont surpassés par aucun autre modèle. Les prix sont très-bas. Une visite est respectueusement sollicitée au Magasin de FELIX PLOUF No. 13, Rue Augusta, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL. Sorel, 20 octobre 1875. 1er. Mai 1875.

WALKER'S SERRAVALLO'S... (Complex advertisement for a medicinal product with detailed text and a logo featuring a figure holding a staff.)

WALKER'S SERRAVALLO'S... (Complex advertisement for a medicinal product with detailed text and a logo featuring a figure holding a staff.)

ADRESSES D'AFFAIRES. L. P. P. CARDIN, Notaire, No. 74, RUE AUGUSTA. Sorel, 16 avril 1873.—juv. JACQUES CHAMPAGNE HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR, ST. GABRIEL DE BRANDON. Sorel, 18 Nov. 1873.—juv.

A.E.B. A SARD, Syndic Officiel POUR LE District de Richelieu. AU BUREAU DE BARTHE & BRASSARD, Avocats. No. 5, RUE GEORGE.—SOREL. Sorel, 14 sept. 1875. CHANGEMENT DE BUREAU.

J. B. Brousseau, AVOCAT. A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Béliveau. Sorel, 15 Octobre 1875.

C. HARPIN AVOCAT, RUE AUGUSTA, Voisin du Bureau de Poste, SOREL, P. Q. M. Harpin se chargera des collections de comptes, billets, etc., qu'on voudra bien lui confier, une remise sur ces montants collectés sera faite aussitôt. Sorel, 28 Mai 1875.—juv.

DR. A. GLADU, No. 34, RUE SOPHIE, deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure du Dr. Jousseux. SOREL. Sorel, 30 avril 1874.—juv.

J. A. E. GENEVEUX, HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR. Bureau à Berthier (Ville). 22 février 1868.—lan.

A vendre. Formules pour avocats, notaires, marchands greffiers, etc., à la Librairie de La Gazette. Sorel, 4 mai 1875.

TAPISSERIE. Un magnifique assortiment de TAPISSERIE à vendre à la Librairie de La Gazette de Sorel. Il y en a depuis 5 cts. jusqu'à 75 cts. Sorel, 20 Mars 1875.

DU FER DANS LE SANG. Donne des Forces aux Faibles. Le syrop peruvien, une solution inaltérable du protoxyde de Fer, est combiné de manière d'avoir le caractère d'un aliment, aussi digestible et assimilé aussi facilement au sang que les mets les plus légers. Il aggrave la quantité de l'agence vitale de la nature elle-même, du fer dans le sang, et il guérit "des milliers de maux" simplement en stimulant, fortifiant, et en vitalisant le système tout entier. Le sang enrichi et vitalisé parcourt chaque partie du corps, il répare les dommages et les pertes, il cherche les secretions morbides et ne laisse rien pour nourrir une maladie quelconque. C'est là, que se trouve le secret admirable de ce remède, pour la guérison de l'indigestion, des maladies du foie, de l'Hydropisie, de la Diarrhée chronique, des Félons, des Affections nerveuses, des Fièvres froides des Humeurs, des Pertes de vigueur de la constitution, des maladies des reins et de la vessie, des maladies des femmes, et de toutes les maladies, qui trouvent leur cause dans le mauvais état du sang, ou qui sont accompagnées de faiblesse ou de déperdition du système. Entièrement libre d'alcool, dans quelle forme qu'il soit, ses effets fortifiants ne seront pas suivis par une réaction correspondante, mais ils resteront en permanence, en communiquant force, vigueur, et une vitalité nouvelle à toutes les parties du système, et en construisant une constitution de fer. Des milliers de gens ont été transformés par l'usage de ce remède de pauvres et souffrants valétudinaires en autant d'hommes et de femmes robustes, sains et heureux. Et les gens invalides ne sauront pas hésiter raisonnablement à faire épreuve de ce remède. Voyez que chaque flacon porte les mots PERUVIAN SYROP, soulés dans le verre. Des brochures gratis. Préparé par W. W. FOWLE & FILS, Boston. À vendre dans tous les pharmacies.

PERUVIAN SYROP. (Complex advertisement for a medicinal product with a logo featuring a figure holding a staff.)

MODE D'HIVER POUR 1875. Place du MARCHÉ SOREL. Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin. A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, Sorel, 26 octobre 1872.—lan.

ENSEIGNE Cadenas d'Or. Ferronnerie, Coutilierie, Articles Electro-plaques, Corniches et rouleaux pour fenêtres, Baguettes de cadres et d'escaliers, Couchettes en fer battu, Pooles de cuisine et de passage, à bois et à charbon. L. J. A. SURVEYER, 534, RUE CRAIG, Montréal, 26 juillet 1872.—lan.

FORGE. AUGUSTIN PORTELANCE, Rue Charlotte—SOREL. Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer de Drummond & Arthabaska, maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à vapeur, et une machine à bras, et deux de la célèbre manufacture Fréchet, toutes deux pres que neuves, n'ayant été posées que dernièrement. Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls. LOUIS GENDREAU, Sherbrooke, 21 octobre, 1875.—juv.

Propriété à Vendre ROXTON FALLS, P. Q. Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer de Drummond & Arthabaska, maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à vapeur, et une machine à bras, et deux de la célèbre manufacture Fréchet, toutes deux pres que neuves, n'ayant été posées que dernièrement. Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls. LOUIS GENDREAU, Sherbrooke, 21 octobre, 1875.—juv.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER. Sorel, 10 juillet 1872.—juv.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son am et le public en général de l'honneur qu'on lui a fait depuis qu'il a ouvert son établissement de Peinture, etc., etc., il se dispose à très-bas prix. L. TOURNIEUX, 25 Juillet 1875.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son am et le public en général de l'honneur qu'on lui a fait depuis qu'il a ouvert son établissement de Peinture, etc., etc., il se dispose à très-bas prix. L. TOURNIEUX, 25 Juillet 1875.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son am et le public en général de l'honneur qu'on lui a fait depuis qu'il a ouvert son établissement de Peinture, etc., etc., il se dispose à très-bas prix. L. TOURNIEUX, 25 Juillet 1875.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son am et le public en général de l'honneur qu'on lui a fait depuis qu'il a ouvert son établissement de Peinture, etc., etc., il se dispose à très-bas prix. L. TOURNIEUX, 25 Juillet 1875.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son am et le public en général de l'honneur qu'on lui a fait depuis qu'il a ouvert son établissement de Peinture, etc., etc., il se dispose à très-bas prix. L. TOURNIEUX, 25 Juillet 1875.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son am et le public en général de l'honneur qu'on lui a fait depuis qu'il a ouvert son établissement de Peinture, etc., etc., il se dispose à très-bas prix. L. TOURNIEUX, 25 Juillet 1875.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son am et le public en général de l'honneur qu'on lui a fait depuis qu'il a ouvert son établissement de Peinture, etc., etc., il se dispose à très-bas prix. L. TOURNIEUX, 25 Juillet 1875.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant son am et le public en général de l'honneur qu'on lui a fait depuis qu'il a ouvert son établissement de Peinture, etc., etc., il se dispose à très-bas prix. L. TOURNIEUX, 25 Juillet 1875.

LIFE ASSOCIATION OF SCOTLAND. ETABLIE EN 1838. BUREAU PRINCIPAL, POUR LE CANADA, 99, RUE ST. JACQUES, MONTREAL. Cette association offre à ceux qui ont l'intention de s'assurer les avantages d'une stabilité irréfutable et d'une administration soignée. Placements de première classe seulement. Polices sujettes à aucune erreur. Fonds placés..... \$9,201,674 Réclamations payées au dessus de 11,000,000 Revenu annuel..... 1,841,165 Polices en force..... 43,350,560 Richd. Bull, Secrétaire.—D. Murray, Inspecteur, W. H. Chapdelaine, N. P., agent à Sorel, L. Tranchemontagne, Berthier, M. O'Heir, St. Gabriel, J. Cooke, Drummondville.

Vin de Quinine de Campbell TEL QUE PREPARE PAR KENNETH CAMPBELL & CIE. Ce VIN de QUININE est un Tonic fortifiant, agréable et stimulant, possédant toutes les vertus bien connues de la Quinine, combinées judicieusement avec les propriétés médicinales d'un bon Vin Sherry et de plusieurs Toniques aromatiques. C'est un spécifique et remède excellent pour La D. bilite Générale, La Perte d'Appetit, L'indigestion, Douleurs Miasmiques, Fièvres Typhoïdes et autres Accès de Fièvre, Et pour toutes les maladies et conditions du système où il est nécessaire d'employer un Tonicque fébrifuge et antipériodique. Le Vin de Quinine a reçu l'approbation et est recommandé et prescrit par six des plus célèbres médecins de Montréal à qui il a été soumis. 20 Novembre 1875.

Propriété à Vendre ROXTON FALLS, P. Q. Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer de Drummond & Arthabaska, maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à vapeur, et une machine à bras, et deux de la célèbre manufacture Fréchet, toutes deux pres que neuves, n'ayant été posées que dernièrement. Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls. LOUIS GENDREAU, Sherbrooke, 21 octobre, 1875.—juv.

Propriété à Vendre ROXTON FALLS, P. Q. Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer de Drummond & Arthabaska, maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à vapeur, et une machine à bras, et deux de la célèbre manufacture Fréchet, toutes deux pres que neuves, n'ayant été posées que dernièrement. Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls. LOUIS GENDREAU, Sherbrooke, 21 octobre, 1875.—juv.

Propriété à Vendre ROXTON FALLS, P. Q. Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer de Drummond & Arthabaska, maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à vapeur, et une machine à bras, et deux de la célèbre manufacture Fréchet, toutes deux pres que neuves, n'ayant été posées que dernièrement. Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls. LOUIS GENDREAU, Sherbrooke, 21 octobre, 1875.—juv.

M. CYRILLE MONGEON. Vu la crise que nous traversons, le soussigné cède le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties, 100 do DRAP de Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50, 100 do Flanelle à chemise, couleur assortie, 25 et 30 cts 50 do de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 do INDIENNE de 8 et 12 cts. 2 Balles de COTON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 LIBELLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesurés, et tout sera promptement exécuté. ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ, SOREL. Sor 1, 26 octobre 1875.—juv.

M. CYRILLE MONGEON. Vu la crise que nous traversons, le soussigné cède le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties, 100 do DRAP de Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50, 100 do Flanelle à chemise, couleur assortie, 25 et 30 cts 50 do de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 do INDIENNE de 8 et 12 cts. 2 Balles de COTON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 LIBELLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesurés, et tout sera promptement exécuté. ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ, SOREL. Sor 1, 26 octobre 1875.—juv.

M. CYRILLE MONGEON. Vu la crise que nous traversons, le soussigné cède le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties, 100 do DRAP de Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50, 100 do Flanelle à chemise, couleur assortie, 25 et 30 cts 50 do de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 do INDIENNE de 8 et 12 cts. 2 Balles de COTON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 LIBELLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesurés, et tout sera promptement exécuté. ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ, SOREL. Sor 1, 26 octobre 1875.—juv.

M. CYRILLE MONGEON. Vu la crise que nous traversons, le soussigné cède le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties, 100 do DRAP de Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50, 100 do Flanelle à chemise, couleur assortie, 25 et 30 cts 50 do de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 do INDIENNE de 8 et 12 cts. 2 Balles de COTON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 LIBELLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesurés, et tout sera promptement exécuté. ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ, SOREL. Sor 1, 26 octobre 1875.—juv.

M. CYRILLE MONGEON. Vu la crise que nous traversons, le soussigné cède le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties, 100 do DRAP de Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50, 100 do Flanelle à chemise, couleur assortie, 25 et 30 cts 50 do de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 do INDIENNE de 8 et 12 cts. 2 Balles de COTON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 LIBELLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesurés, et tout sera promptement exécuté. ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ, SOREL. Sor 1, 26 octobre 1875.—juv.

M. CYRILLE MONGEON. Vu la crise que nous traversons, le soussigné cède le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties, 100 do DRAP de Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50, 100 do Flanelle à chemise, couleur assortie, 25 et 30 cts 50 do de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 do INDIENNE de 8 et 12 cts. 2 Balles de COTON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 LIBELLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesurés, et tout sera promptement exécuté. ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ, SOREL. Sor 1, 26 octobre 1875.—juv.

M. CYRILLE MONGEON. Vu la crise que nous traversons, le soussigné cède le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties, 100 do DRAP de Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50, 100 do Flanelle à chemise, couleur assortie, 25 et 30 cts 50 do de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 do INDIENNE de 8 et 12 cts. 2 Balles de COTON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 LIBELLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesurés, et tout sera promptement exécuté. ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ, SOREL. Sor 1, 26 octobre 1875.—juv.

M. CYRILLE MONGEON. Vu la crise que nous traversons, le soussigné cède le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties, 100 do DRAP de Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50, 100 do Flanelle à chemise, couleur assortie, 25 et 30 cts 50 do de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 do INDIENNE de 8 et 12 cts. 2 Balles de COTON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 LIBELLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesurés, et tout sera promptement exécuté. ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ, SOREL. Sor 1, 26 octobre 1875.—juv.

RELIURE, RELIURE! Si vous avez des livres à faire relier adressez-vous à l'établissement de la Gazette de Sorel. Nous avons actuellement un excellent relieur. Les livres qui ne seraient pas reliés (tels que vous l'avez demandé) seront refaits à votre satisfaction et sans charge extra. Les prix sont les mêmes qu'à Montréal. Comme c'est une nouvelle industrie locale, nous espérons obtenir tout le patronage du district de Richelieu. Sorel, 24 nov. 1875.—juv.

ELECTRICITE! L'huile électrique supérieure de Thomas! Valant dix fois son poids d'or! La douleur ne saurait tenir là où on l'emploie. C'est la médecine la moins chère qu'on ait jamais faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite, avec cinquante cents de cette médecine, on a guéri un vieux rhume. Elle guérit de suite la catarrhe, l'asthme et le croup. Avec cinquante cents de cette médecine, on a guéri une douleur dans le dos, et avec la même quantité, on a guéri un membre difforme de quelq. luit ans. Ce qui suit est des extraits de quelques unes des nombreuses lettres reçues des différentes parties du Canada qui, nous le croyons, devront satisfaire les plus sceptiques! J. Collard, de Sparta, Ont., écrit: "Envoyez moi 6 doz. de l'huile électrique de Thomas; j'ai vendu tout ce que j'ai eu de vous, et il m'en faut de nouveau; ce remède guérit merveilleusement." Wm. McGuire, de Franklin, écrit: "J'ai vendu tout ce que j'ai eu de vous; j'huile électrique est un charme;—d'abord il se vendait tranquillement, mais il prend très bien à présent." H. Cole, de Louisa, écrit: "Veuillez m'envoyer 6 doz. de l'huile électrique de Thomas; je n'en ai presque plus; il n'y a rien pour l'égaler. Tous ceux qui s'en sont servis le recommandent hautement." J. Bedford, de Thoms ville, écrit: "Envoyez de suite une nouvelle provision d'huile électrique; je n'en ai plus qu'une bouteille. Je n'ai jamais rien vu se vendre aussi bien et donner tant de satisfaction au public." J. Thompson, Woodward, écrit: "Envoyez moi encore de l'huile électrique, j'ai tout vendu ce que j'en avais. Rien ne prend comme cela." Miller & Reid, de Winton, P. Q., écrivent: "L'huile électrique guérit une grande réputation ici, et tous les jours on en demande. Envoyez-en une nouvelle provision sans délai." Lemoyne, Gibb & Co., de Buckingham, P. Q., écrivent: "Envoyez-nous une grosse d'huile électrique. Nous trouvons qu'il prend bien." Vendue par tous les marchands de médecines. Prix, 25 cents. S. A. THOMAS, Phelps, N. Y., et NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., seuls agents pour le Canada. Note.—Électrique.—Choisissez et électrissez.

Propriété à Vendre ROXTON FALLS, P. Q. Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer de Drummond & Arthabaska, maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à vapeur, et une machine à bras, et deux de la célèbre manufacture Fréchet, toutes deux pres que neuves, n'ayant été posées que dernièrement. Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls. LOUIS GENDREAU, Sherbrooke, 21 octobre, 1875.—juv.

Propriété à Vendre ROXTON FALLS, P. Q. Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer de Drummond & Arthabaska, maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à vapeur, et une machine à bras, et deux de la célèbre manufacture Fréchet, toutes deux pres que neuves, n'ayant été posées que dernièrement. Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls. LOUIS GENDREAU, Sherbrooke, 21 octobre, 1875.—juv.

Propriété à Vendre ROXTON FALLS, P. Q. Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer de Drummond & Arthabaska, maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à vapeur, et une machine à bras, et deux de la célèbre manufacture Fréchet, toutes deux pres que neuves, n'ayant été posées que dernièrement. Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls. LOUIS GENDREAU, Sherbrooke, 21 octobre, 1875.—juv.

M. GAUCHER & TELMOSSÉ, IMPORTATEURS, MONTREAL, ont transportés leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses, Nos. 242 ET 244, RUE ST. PAUL, En face de la rue St. Vincent, ET Nos. 197 197 1/2 et 199 rue des Commissaires Ou ils continueront le commerce d'Épiceries, Vins, Spiritueux, Provisions, Farine, Larj, Saïndoux. Messieurs les Marchands, Hôteliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont spécialement invités à venir visiter leur assortiment, qui sera des plus considérables et à des prix très-bas. 17 Mars 1875.—juv.

PHARMACIE DE E. PROVOST & Cie. No. 62, RUE AUGUSTA. Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que l'iodure de fer, Quinine, Peosphore, Strichnine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou par excès du travail, surtout intellectuel. E. PROVOST & Cie. Sorel, 29 sept. 1875.—juv.

PHARMACIE DE E. PROVOST & Cie. No. 62, RUE AUGUSTA. Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que l'iodure de fer, Quinine, Peosphore, Strichnine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou par excès du travail, surtout intellectuel. E. PROVOST & Cie. Sorel, 29 sept. 1875.—juv.

PHARMACIE DE E. PROVOST & Cie. No. 62, RUE AUGUSTA. Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que l'iodure de fer, Quinine, Peosphore, Strichnine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou par excès du travail, surtout intellectuel. E. PROVOST & Cie. Sorel, 29 sept. 1875.—juv.

PHARMACIE DE E. PROVOST & Cie. No. 62, RUE AUGUSTA. Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que l'iodure de fer, Quinine, Peosphore, Strichnine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou par excès du travail, surtout intellectuel. E. PROVOST & Cie. Sorel, 29 sept. 1875.—juv.

PHARMACIE DE E. PROVOST & Cie. No. 62, RUE AUGUSTA. Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que l'iodure de fer, Quinine, Peosphore, Strichnine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou par excès du travail, surtout intellectuel. E. PROVOST & Cie. Sorel, 29 sept. 1875.—juv.

PHARMACIE DE E. PROVOST & Cie. No. 62, RUE AUGUSTA. Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que l'iodure de fer, Quinine, Peosphore, Strichnine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou